



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de la sécurité routière**Groupe d'experts de la signalisation routière****Vingt-deuxième session**

Genève, 3 et 4 novembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session** ****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 3 novembre 2022 à 9 h 30, dans la salle IX.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement du rapport final du Groupe d'experts et des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière.
3. Programme de travail : signaux ne figurant pas dans la Convention.
4. Questions diverses.
5. Date de la prochaine session.
6. Adoption du rapport.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/practical-information-delegates>). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse documents.un.org/.

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1000540/>.



II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/43

2. État d'avancement du rapport final du Groupe d'experts et des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière

Le Président fera le point sur l'état d'avancement du rapport final du Groupe d'experts (ECE/TRANS/WP.1/2019/4/Rev.1) et des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière (ECE/TRANS/WP.1/2019/5/Rev.1), sur la base des débats qui ont eu lieu à la session du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) qui s'est tenue du 19 au 23 septembre 2022.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/2019/4/Rev.1, ECE/TRANS/WP.1/2019/5/Rev.2, document informel n° 2 (septembre 2022)

3. Programme de travail : signaux ne figurant pas dans la Convention

À la dernière session formelle, il a été convenu de tenir régulièrement des sessions informelles afin d'accélérer les travaux du Groupe (neuf sessions informelles ont été prévues en 2022). À la session en cours, le Président résumera les progrès réalisés à ce jour. Le Groupe sera invité à poursuivre ses travaux sur les signaux ne figurant pas dans la Convention.

Le Président fera le point sur l'état de la demande de prorogation du mandat du Groupe jusqu'à fin 2024.

4. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

5. Date de la prochaine session

La prochaine session devrait se tenir le 12 mai 2023 à Genève.

6. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de la session.
